

Département

BAS-RHIN

COMMUNE DE KILSTETT

Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER, Maire

SEANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026



Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés :

Convocation du 2 juin 2026

Les Adjoints au Maire : Simone BAUER, Alain KISTNER, Audrey KRIEGER, Jean-Philippe LIENHARD, Esther GREINER, Olivier SIEGEL

Les membres du Conseil Municipal : Christine ZINCK, Francis ADAM, Evelyne SCHMITTER, Julien MORITZ, Nathalie MOURER, Sébastien JUNG, Emelyne-Anne BRAME, Damien DONNOT, François LEGROS, Benoît ROMILLY, Sylvie MATHIS

Absents excusés

Clara CANCEMI donne procuration à Evelyne SCHMITTER
Emeline KRATZ donne procuration à Sylvie MATHIS
Cathie MANTZ donne procuration à Esther GREINER
Raphaël FAUVELLE
Hervé OTTO donne procuration à Simone BAUER

26/64 ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX SUR LA RD 468

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution du marché pour l'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération sur la RD 468.

Une mise en concurrence a permis à six entreprises de répondre et une réunion d'attribution s'est réunie le 7 mai 2026.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Prix des prestations : 70%
2. Qualité technique de l'offre : 30 %

Après analyse des offres, les entreprises ont été classées comme suit :

Entreprise	Montants (€ HT)	Note prix (Sur 70 points)	Note Technique (Sur 25 points)	Note totale (Sur 100 points)	Classement
1. ARTERE	94 258,50 €	68,24	24,75	92,99	5
2. GCM	94 585,00 €	68,01	25,50	93,51	4
3. JEAN LEFEBVRE	91 891,70 €	70,00	25,00	95,00	1
4. SATER	95 206,00 €	67,56	26,50	94,06	3
5. SOTRAVEST	94 890,00 €	67,79	27,00	94,79	2
6. TRABET	109 949,50 €	58,50	26,50	85,00	6

Le montant prévisionnel des travaux ayant été estimé à 80 508.50 €, une nouvelle offre a été demandée aux entreprises.

Une nouvelle réunion d'attribution s'est donc tenue le 4 juin 2026.

Après analyse des offres, les entreprises ont été classées comme suit :

Entreprise	Montants (€ HT)	Note prix (Sur 70 points)	Note Technique (Sur 30 points)	Note totale (Sur 100 points)	Classement
1. ARTERE	94 258,50 €	61,36	19,25	80,61	5
2. GCM	94 585,00 €	61,15	27,75	88,90	4
3. JEAN LEFEBVRE	82 622,60 €	70,00	25,00	95,00	1
4. SATER	88 541,58 €	65,32	28,50	93,82	2
5. SOTRAVEST	89 671,05 €	64,50	27,00	91,50	3
6. TRABET	109 949,50 €	52,60	26,00	78,60	6

Il est par conséquent proposé de retenir l'entreprise Jean Lefebvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

ATTRIBUE le marché à l'entreprise Jean Lefebvre,

CHARGE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, de solliciter toute subvention susceptible d'être versée par des institutions compétentes notamment la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et de tout autre partenaire extérieur susceptible d'accorder des subventions pour ce genre de projet,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à attribuer les marchés, à signer le ou les documents y afférent et à signer l'ensemble des pièces s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut, un Adjoint au Maire, à signer et transmettre toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 et seront inscrits aux budgets primitifs suivants, si nécessaire.

A l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Le secrétaire de séance,

Damien DONNOT



Pour extrait conforme,

A Kilstett, le 9 juin 2026

Le Maire,

Olivier MEYER

